



Validité juridique d'une offre commerciale de rachat de véhicule

Par Tigris69

Bonjour,

Notre garagiste nous a vendu une voiture qui est tombée en panne par la suite. Il nous a transmis par son mail professionnel une offre de rachat du véhicule dont nous avons bien accusé la réception. Afin de donner une réponse adaptée à son offre, nous avons fait réaliser une expertise sur la voiture. Et aujourd'hui le vendeur souhaite se désengager de son offre de rachat.

Ma question est : une offre commerciale de rachat engage le vendeur et donc sommes-nous en droit de lui demander de l'honorer, cela malgré le fait d'avoir réalisé entretemps une expertise du véhicule ?

Merci beaucoup.

Par ESP

Bonsoir

Tant qu'une offre d'achat n'a pas été acceptée par le vendeur, la transaction n'est pas "parfaite" et l'offre peut être retirée.

Par Tigris69

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Pardon si je m'embrouille avec les termes : par "vendeur" vous entendez nous-mêmes qui allons revendre la voiture à notre garagiste qui lui nous l'avait vendu à son tour dans un premier temps, c'est bien cela ?

Du coup, si je comprends bien, rien n'oblige le garagiste à maintenir son offre de rachat et nous ne pourrions rien faire pour cela ?

Merci.

Par ESP

Je ne connais rien de votre dossier, donc j'ai répondu selon votre expose qui évoque une offre d'achat (ou rachat). Vous devriez préciser des dates (vente).

Si vous voulez tenter une action juridique, il vous faut le rapport d'expertise et une mise en cause pour vice caché ou dol.